

MOTIONS PRESENTEES EN SEANCE PLENIERE DU 14 MARS 2018

N°	ARTICLE	GROUPE PORTEUR DE LA MOTION	EDU LECTEUR
1	Motion relative au renforcement des moyens alloués à la lutte anti vectorielle	Intergroupe Majoritaire	Mme Claudette GRONDIN
2	Motion relative à la renaissance de l'état de catastrophe naturelle et de calamités agricoles en faveur des territoires impactés par le cyclone Dumazile	Intergroupe Majoritaire	M. Serge Eric HOAREAU
3	Motion relative à l'amélioration de la prise en charge du transfert sanitaire	Intergroupe Majoritaire	M. Jean-Marie VIRAPOULLE
4	Motion relative au financement des allocations individuelles de solidarité dans le contexte de la nouvelle loi de programmation des Finances Publiques	Intergroupe Majoritaire	M. Daniel GONTHIER

Séance plénière du 14 mars 2018

**MOTION RELATIVE AU RENFORCEMENT DES MOYENS
ALLOUES A LA LUTTE ANTI VECTORIELLE**

présentée par l'Intergroupe Majoritaire

Considérant l'épidémie de dengue qui sévit actuellement à La Réunion. La propagation de l'infection virale ne cesse de s'accroître.

Considérant qu'au 14 mars 2018, 324 cas de dengue ont été recensés depuis le début de l'année, dont 131 cas entre la semaine du 7 au 14 mars.

Considérant les pluies conséquentes provoquées par le passage à proximité des côtes réunionnaises du cyclone Dumazile. Des pluies qui, associées aux températures élevées, auront pour conséquence de rendre les conditions de développement des moustiques extrêmement favorables.

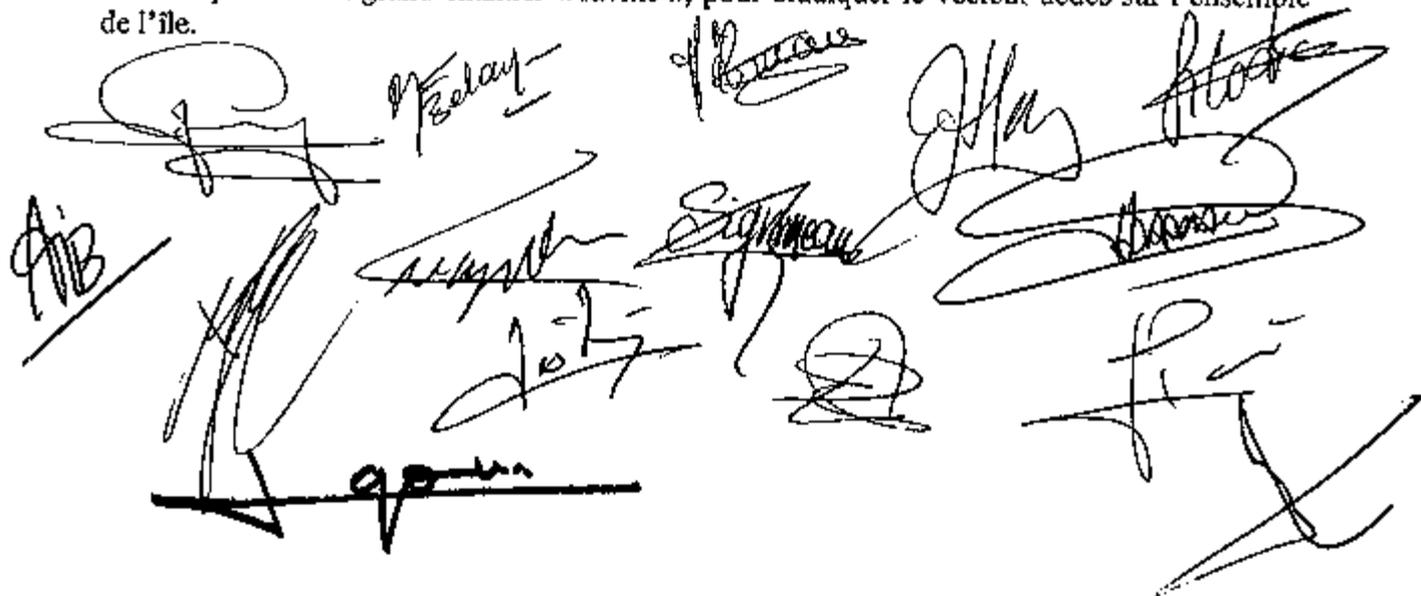
Considérant le défaut d'actions de prévention et de lutte contre la prolifération de moustiques à La Réunion, compte tenu notamment de la diminution drastique des contrats aidés qui contribuaient à la lutte anti vectorielle.

Considérant que dans le passé la Réunion a déjà souffert des conséquences désastreuses du chikungunya et ne doit plus subir ce genre d'épidémie.

Les Elus du Conseil Départemental de La Réunion réunis en Assemblée plénière le 14 mars 2018:

Demandent à l'Etat la généralisation et l'amplification des mesures en matière d'information et de communication en direction de la population sur les bons gestes à adopter afin de prévenir le développement des gîtes larvaires et des moustiques

Demandent à l'Etat le renforcement des moyens humains et matériaux, notamment par la mise en place d'un grand chantier « ravine », pour éradiquer le vecteur aedes sur l'ensemble de l'île.



Séance plénière du 14 mars 2018

Motion relative à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de calamités agricoles en faveur des territoires impactés par le cyclone Dumazile

Présentée par l'Intergroupe Majoritaire

Considérant les épisodes pluvieux exceptionnellement forts enregistrés depuis le début d'année à La Réunion, suite au passage successif du cyclone tropical Ava, de la forte tempête tropicale Berguitta et du cyclone tropical Dumazile.

Considérant les dégâts considérables causés aux exploitations agricoles de la Réunion lors du passage à proximité de l'île de ces météores avec notamment la destruction des cultures maraichères et horticoles et le ravinement des champs et des chemins d'exploitation. Selon la Chambre d'Agriculture, les pertes s'élèvent à 3 millions d'euros.

Considérant l'aggravation de la situation financière déjà fragile des agriculteurs victimes qui voient leurs récoltes perdues et leurs outils de productions détruits.

Les élus du Conseil Départemental réunis en Assemblée plénière le 14 mars 2018

Réaffirment leur soutien aux agriculteurs dont les exploitations ont été affectées par le passage du cyclone tropical Dumazile et souhaitent l'extension du dispositif d'aide départementale d'urgence exceptionnelle mis en place après le passage de la Tempête tropicale Berguitta.

Demandent à l'Etat la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de calamités agricoles pour l'ensemble des communes de l'île.

Demandent à l'Etat d'accélérer le processus d'indemnisation par le déblocage rapide des fonds de secours afin que les agriculteurs réunionnais puissent sans délais être indemnisés de leur perte de récolte et aidés dans la reconstitution de leur potentiel de production.

Séance plénière du 14 mars 2018

**Motion relative à l'amélioration de la prise en charge du transfert
sanitaire**

présentée par l'Intergroupe Majoritaire

Vu la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

Vu les articles R322-10-1 à R322-10-7 du Code de la Sécurité Sociale

Considérant que chaque année, près de 850 Réunionnais malades bénéficient de la prise en charge par la CGSS du transfert sanitaire en vue d'une hospitalisation en Métropole.

Considérant que la CGSS assure la prise en charge d'un accompagnant de ce malade. Cet accompagnant pouvant être un parent, un proche ou encore un professionnel de santé.

Considérant la charge physique, financière et émotionnelle d'un transfert sanitaire de La Réunion vers la Métropole pour tout malade et sa famille.

Considérant la prise en charge par le Département d'un second accompagnement en cas de transfert sanitaire d'une personne médicalisée pris en charge par la CGSS. Près de 350 accompagnants bénéficient ainsi chaque année du soutien du Conseil Départemental.

Les élus du Conseil Départemental réunis en Séance Plénière le 14 mars 2018

Demandent à l'Etat de mettre en place, sous l'égide de l'ARS Océan Indien, un système de coordination entre les différents acteurs institutionnels et associatifs afin d'accompagner au mieux les Réunionnais malades et les familles dans cette épreuve.

Demandent à l'Etat de réviser les articles R322-10-1 à R322-10-7 du Code de la Sécurité Sociale afin de permettre, en ce qui concerne les Outre-mer, et compte tenu du coût d'un tel déplacement, la prise en charge du voyage et de l'hébergement en Métropole de deux accompagnants, ce qui permettrait de renforcer le soutien du malade, notamment lorsqu'il s'agit de l'hospitalisation d'un enfant.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style, with some being very stylized and others more legible. Some signatures include the letters 'AIB' or 'deli' written next to them. The signatures are spread across the bottom half of the page, indicating the approval of the motion by the council members.

Séance plénière du 14 mars 2018

**MOTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES
ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITE DANS
LE CONTEXTE DE LA NOUVELLE LOI DE
PROGRAMMATION DES FINANCE PUBLIQUES**

présentée par l'Intergroupe Majoritaire

Considérant que les dépenses d'Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) liées au revenu de solidarité active (RSA), à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et à la prestation de la compensation du handicap (PCH) sont très insuffisamment compensées ;

Considérant que l'écart entre le coût des allocations versées aux bénéficiaires et les recettes perçues au titre de la compensation s'amplifie, traduisant une dégradation continue de la situation sociale sur notre territoire ;

Considérant que le « reste à charge » des allocations individuelles de solidarité par habitant du Département de la Réunion avoisine aujourd'hui 200 € par habitant, soit le montant le plus élevé des départements au niveau national ;

Considérant que la Loi de Programmation des Finances Publiques du 22 Janvier 2018 prévoit un encadrement strict des dépenses de fonctionnement des Départements, ainsi qu'une réduction continue de leur besoin de financement sur la période 2018-2022 ;

Considérant que le plafonnement à 2% de la croissance des AIS dans le calcul du taux plafond de croissance des dépenses de fonctionnement obère les marges de manœuvre des Conseil départementaux alors que ceux-ci n'ont aucune maîtrise de ces "prestations-guichet";

Considérant la volonté de l'Exécutif Départemental d'accroître l'effort d'investissement de la collectivité, en réponse aux besoins d'aménagement équilibré et solidaire du territoire réunionnais ;

Considérant que, pour l'ensemble des Départements en général et pour notre Département en particulier, les objectifs de la dernière Loi de Programmation des Finances ne pourront être atteints sans un rétablissement structurel et pérenne de la capacité d'autofinancement, aujourd'hui gravement mise à mal par le poids financier non compensé des Allocations de solidarité ;

Considérant l'engagement du Premier Ministre devant le congrès de l'Assemblée des Départements de France du 20 Octobre 2017 d'inscrire les dispositions solutionnant le financement des Allocations Individuelles de Solidarité dans le projet de loi de finances pour 2019 ;

Les Elus du Conseil Départemental de La Réunion réunis en Assemblée plénière le 14 mars 2018:

Réaffirment solennellement la demande récurrente du Conseil départemental de La Réunion d'une compensation équitable et pérenne des dépenses d'allocations individuelles de solidarité par l'Etat, ces dépenses relevant par essence de la solidarité nationale,

Demandent au Gouvernement et à ses représentants locaux que la signature du contrat entre l'Etat et le Département prévu au premier semestre 2018 par l'article 29 de la Loi de Programmation des Finances Publiques du 22 Janvier 2018 s'accompagne d'engagements fermes et contractualisés de l'Etat en vue d'une compensation pérenne et structurelle du reste à charge généré par le financement des Allocations Individuelles de Solidarité.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. Some signatures include the letters 'AIB' or 'AIB.' written vertically or horizontally. The signatures are spread across the lower half of the page, representing the elected members of the Council of Réunion mentioned in the text above.